COMmunication
UNSA Ferroviaire
INFRA M&T

V 1/2015

LA REMUNERATION ET LA NOTATION

Ce qu'il faut savoir

Le déroulement de carrière s'effectue par :

- Changement de grade avec changement de qualification,
- Changement de grade avec changement de niveau,
- Classement à la position supérieure,
- Attribution d'un échelon supérieur.

(Ce document est destiné aux agents des 1er, 2ème et 3ème collèges sauf les gardes-barrières à service discontinu)

UNSA-Ferroviaire
56 rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS
01.53.21.81.80 – www.unsa-cheminots.org
Votre contact : *MATHIS Didier*
0619461230
mathis.d@unsa-cheminots.org

ATTRIBUTION D'ECHELON

L'échelon détermine une majoration du traitement et de l'indemnité de résidence.
L'échelon est fonction de l'ancienneté de l'agent. Cette ancienneté est comptée à partir de la date de commissionnement et non pas la date d'embauche.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%	17%	20%	23,60%
Temps de séjour normal	2 ans	2,5 ans	2,5 ans	3 ans	3 ans	3,5 ans	3,5 ans	4 ans	4,5 ans	

POSITION DE REMUNERATION

Il existe 34 positions de rémunération (02 à 35) qui sont réparties sur les qualifications (A à H).
Le passage sur la position supérieure s'effectue au 1er avril de l'année de notation et n'entraîne pas de changement de grade, d'emploi ou de résidence.
Le classement sur la position de rémunération supérieure s'établit dans chaque niveau.
Les agents sont placés sur le listing de leur position, niveau et qualification selon leur situation au 31 janvier. Le classement sur le listing s'effectue en tenant compte de l'ancienneté de l'agent sur la position, en cas d'égalité l'ancienneté sur le niveau, puis l'agent le plus âgé.

Dans les graphiques ci-dessous, le pourcentage indiqué est appliqué au nombre d'agents sur le listing correspondant, et détermine le nombre de positions à attribuer.

1er collège

Pour le 1er collège :
1/2 est attribué à l'ancienneté
et 1/2 au choix.

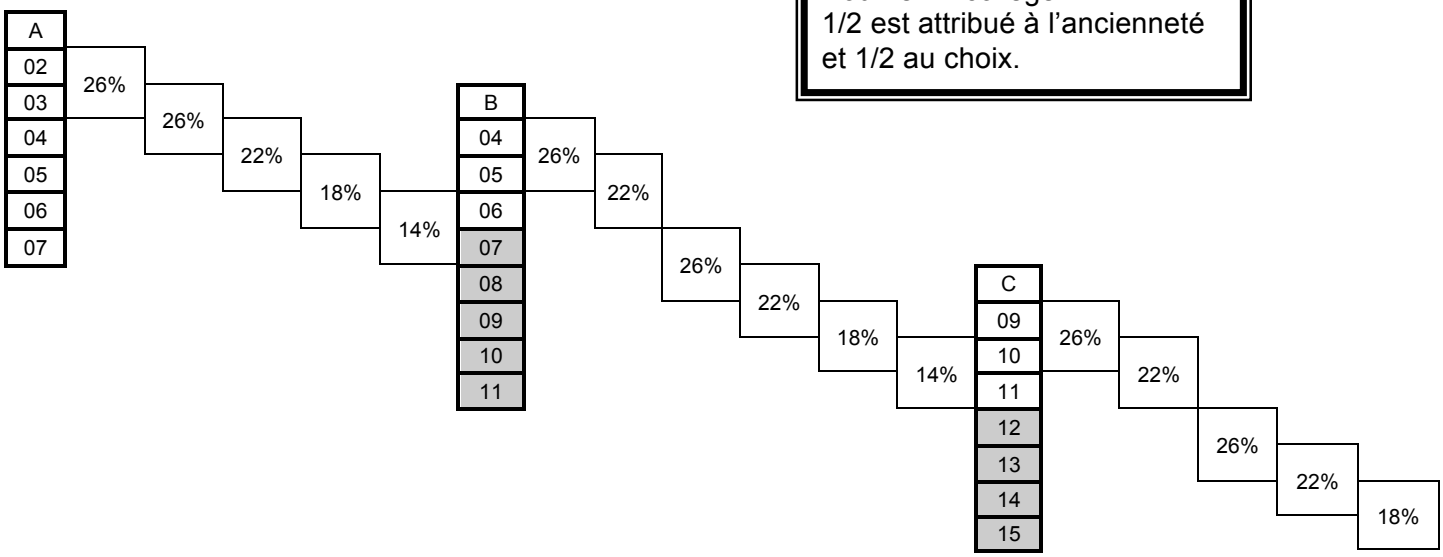

Moi je soutiens l'Unsa

1er collège conduite

Pour le 1er collège :
1/2 est attribué à l'ancienneté
et 1/2 au choix.

TA1			
5	26 %		
6		22 %	
7			18 %
8			

TA2			
9	26 %		
10		22 %	
11			18 %
12			

TB1	
10	26 %
11	

TB2			
12	26 %		
13		22 %	
14			18 %
15			

TB3			
16	26 %		
17		22 %	
18			18 %
19			

2ème collège

Pour le 2ème collège :
1/3 est attribué à
l'ancienneté et 2/3 au choix.

D				
13	28%			
14		23%		
15			28%	
16				23%
17				
18				
19				

E					
16	28%				
17		23%			
18			28%		
19				23%	
20					19%
21					
22					
23					

3ème collège

Pour le 3ème collège :
1/4 est attribué à
l'ancienneté et 3/4 au choix.

F					
21	30%				
22		25%			
23			30%		
24				25%	
25					21%
26					
27					
28					

G					
26	17%				
27		30%			
28			25%		
29				30%	
30					25%
31					

H				
30	25%			
31		30%		
32			25%	
34				25%
35				

*« **L.A.** » : Liste d'Aptitude*

Sont positionnés en L.A. des agents qui se verront éventuellement réattribuer une position en cours d'année.

Moi je soutiens l'Unsa

LE CHANGEMENT DE NIVEAU

Comment ça marche ?

Le nombre de 2èmes niveaux à attribuer chaque année fait l'objet d'un contingent, déterminé par la Direction Nationale.
L'attribution des 2èmes niveaux est décidée lors de la notation et les dates de nomination sont fixées en commission.
Les agents sont nommés par quart : 01 avril, 01 juillet, 01 octobre et 01 janvier de l'année N+1.

Ce qui rend le 2ème niveau bloquant :

- Le faible nombre attribué chaque année,
- Le fait qu'il ne soit pas réattribué comme les positions,
- Le délai de 14 ans de séjour sur le 1er niveau de la qualification avant de pouvoir bénéficier du 2ème niveau en dehors du contingent.

LE CHANGEMENT DE QUALIFICATION

La raison d'être du changement de qualification est la nécessité pour l'entreprise de combler les vacances du CO (Cadre d'Organisation).
Le CO, pour une entité régionale, un établissement, une UO, une UP, … correspond aux postes nécessaires au fonctionnement de cette unité, ces postes ayant une qualification précise et fixe.

D'où viennent les vacances :

- Création de poste,
- Départ à la retraite,
- Mutation,
- Passage à la qualification supérieure d'un agent,
- …….

QUELLES COMMISSIONS ?

Commissions		Grades	Qualifications Concernées	Notation		
				Qualifications	Niveaux	Positions
Etablissement	000	Tous en Etablissement	A, B, C, TA et TB	→B , →C, →TB	B1→B2, C1→C2, TA1→TA2, TB1→TB2, TB2→TB3	De A, B, C, TA et TB
	000	Sauf Adm et TM	D		D1→D2	De D
Régionales	121	Tous en Direction	A, B et C	→B , →C		
	000	Tous en Direction	A, B et C		B1→B2 C1→C2	De A, B et C
	221	Sauf Adm, Suge, TM	D	→D		
	000	Sauf Adm, Suge, TM	D		D1→D2	De D
	240	Transport-Mouvement	D	→D	D1→D2	De D
	235	Transport-Mouvement, Commercial Voyageur	E	→E	E1→E2	De E
	230	Gestion des Moyens, Matériel (sauf spéc Equip^{t})	E	→E	E1→E2	De E
	243	Equipement et Matériel spécialité Atelier Equip^{t}	E	→E	E1→E2	De E
	234	Administratif	D et E	→D, →E	D1→D2, E1→E2	De D et E
	319	Tous au niveau région sauf Suge	F, G et H		F1→F2, G1→G2 H1→H2	De F, G et H
	326	Tous au niveau région sauf Suge	F et G	→F, →G		
Réseau	321	Transport-Mouvement, Commercial Voyageur	G	→H		
	322	Transport-Traction, Matériel sauf spéc Equip^{t}	G	→H		
	323	Equipement	G	→H		
	324	Administratif	G	→H		
Nationales	000 - 237 - 337	Médicaux et Sociaux	Toutes Qualifications	Qualifications / Niveaux / Positions		
	239 - 339	Surveillance Générale	Maîtrises et Cadres	Qualifications / Niveaux / Positions		

La notation à la qualification B et E impose d'avoir été déclaré reçu à l'examen ou au constat organisé pour ces deux qualifications, et se limite au positionnement des agents reçus sur le tableau d'aptitude, mais les postes vacants sont proposés aux agents dans l'ordre du tableau.

Pour plus d'information, rapproche-toi de ton délégué UNSA